

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt, le 25 mai à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le mercredi 27 mai 2020, s'est réuni en Mairie en session extraordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.
Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 11

Serge ARLLOT, Andrée BOCQUERAZ, Nicole FAURE, Béatrice FIAT, Julien FIAT, Philippe GALL, Noël GARDEN, Nathalie GUICHARD, Gilles GUINARD, Christophe PROUVOST, Christophe RUET

Absents excusés : 0

Procurations : 0

Votants : 11

Andrée BOCQUERAZ a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°20200529-04 : Sécurisation traversées La Pallud et Le Pont-des-Oulles

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal les délibérations n°20190913-16 du 13 septembre 2019 et n°20191115-11 du 15 novembre 2019 relatives à l'engagement d'une mission de maîtrise d'œuvre pour le projet de sécurisation des traversées des hameaux de La Pallud et du Pont-des-Oulles.

Après les aménagements tests mis en place à l'automne 2018, et suite à différents échanges de la municipalité avec le maître d'œuvre (CM Aménagement) et les services du Département de l'Isère, un projet d'aménagement a été proposé pour chacun des deux hameaux.

Madame le Maire présente au Conseil municipal les projets d'aménagement, le chiffrage de l'opération et le plan de financement prévisionnel ci-dessous.

Dépenses		Recettes		
Objet	Montant HT	Financier	Montant	Taux
Maîtrise d'œuvre totale	3 000,00 €	Département de l'Isère	20 000,00 €	50 %
Travaux	37 000,00 €	Communauté de communes de l'Oisans	10 000,00 €	25 %
		Autofinancement commune	10 000,00 €	25 %
Total dépenses	40 000,00 €	Total recettes	40 000,00 €	-

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

décide de retenir les projets tels que présentés ci-dessus,

approuve le plan de financement et sollicite une aide du Département de l'Isère d'un montant de 20 000,00 € et une aide de la Communauté de communes de l'Oisans (CCO) d'un montant de 10 000,00 €,

et **charge** Madame le Maire d'effectuer toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

**Le Maire,
Nicole FAURE**